



FICHE CLASSIFICATION

La classification consiste à mesurer les difficultés (déficits) liées au handicap pour :



Permettre la pratique du para-tir à l'arc* en compétition



Définir les aides adaptées et autorisées permettant de concourir dans des conditions équitables

*Le para-tir à l'arc se pratique toute l'année en salle comme en extérieur. Pour participer à une compétition, les archers doivent se faire classer au préalable

POURQUOI ÊTRE CLASSIFIÉ.E ?

- Obligatoire pour pratiquer le para-tir à l'arc en compétition
- Permet d'être informé.e le plus tôt possible des aides humaines et matérielles autorisées et ainsi s'entraîner dans des conditions optimales

COMMENT ÊTRE CLASSIFIÉ.E ?

→ Il est nécessaire de remplir un dossier de classification. La demande est à remplir par l'archer ou son tuteur légal



DÉFICIT LOCOMOTEUR

Faire remplir le dossier médical de classification par un médecin généraliste du sport

Il faut également fournir un « testing locomoteur » réalisé par un kinésithérapeute ou un médecin du sport

Et enfin, transmettre une vidéo montrant l'archer tirant 6 flèches consécutives et un déplacement (si possible) de 10 m sur le pas de tir



Vidéo à envoyer par WhatsApp au + 33 6 08 53 22 09

LES DOCUMENTS À FOURNIR : LE DOSSIER À REMPLIR

TESTING LOCOMOTEUR



DÉFICIT VISUEL

Faire remplir le dossier médical de classification par un médecin ophtalmologiste

LES DOCUMENTS À FOURNIR : LE DOSSIER MÉDICAL À REMPLIR 



DÉFICIT AUDITIF

Faire remplir le dossier médical de classification par un médecin ORL

LES DOCUMENTS À FOURNIR : LE DOSSIER MÉDICAL À REMPLIR 

L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS REMPLIS SONT À ENVOYER PAR MAIL À LA COMMISSION DE CLASSIFICATION QUI ÉTUDIERA LA DEMANDE :
classification@ffta.fr

La simple reconnaissance administrative du handicap ne garantit pas d'obtenir la possibilité de concourir en tant que para-archer. Certaines pathologies sont éligibles à la pratique compétitive du Para-tir à l'arc, tandis que d'autres ne le permettent pas. Il est donc essentiel de classer rapidement les individus afin de clarifier leur situation et leur condition de pratique

Un para-archer est un sportif classifié présentant un déficit moteur ou sensoriel, et/ou bénéficiant d'une adaptation technique



PLUS D'INFORMATIONS, BESOIN DE PRÉCISIONS

- **Contact classification :**

✉ classification@ffta.fr

TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES 

- **Plus de questions sur le para-tir à l'arc en général :**

✉ para-tiralarc@ffta.fr

LA LISTE DES RÉFÉRENTS À CONTACTER 